



**DECLARATION A REMPLIR EN  
VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE  
CARTE GRISE**

Demande de changement d'adresse

Cet imprimé doit être rempli en lettres capitales.

- CG.121 -  
À remplir par le demandeur  
(sans rature ni surcharge)  
et à déposer ou à adresser  
au bureau du guichet unique de la DITTT

**Imprimé à remplir en lettres capitales**

Voir au verso les indications et recommandations très importantes à lire attentivement avant de remplir le formulaire.

**LE VEHICULE**

Numéro d'immatriculation :  Marque du véhicule \_\_\_\_\_  
Genre du véhicule : \_\_\_\_\_ Appellation commerciale : \_\_\_\_\_  
Couleur dominante : \_\_\_\_\_

**LE DEMANDEUR**

**Personne Morale**     **Personne Physique**    Sexe :     Masculin     Féminin  
 Mr     Mme     Sté

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Tel : :: \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

Adresse N° \_\_\_\_\_ Nom de la rue, route, avenue, lot : \_\_\_\_\_

domicile : \_\_\_\_\_ Quartier : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse N°BP : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

postale :

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

*SIGNATURE(s) DU ou DES DEMANDEUR(s)*

Fait à ....., le.....

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit à toute personne physique, justifiant de son identité, un droit d'accès et de rectification de ses données.

*Pour les entreprises : Nom, qualité du signataire et cachet de l'entreprise (si existant).  
Si le demandeur est mineur, ajouter : Nom et signature du représentant légal du mineur.*

## ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS PEUVENT ETRE DEPOSES

PIECES A FOURNIR		Déclaration de mise en circulation	Changement d'adresse de domicile	Demande de duplicata
1	Original de la carte grise (même détériorée)	X	X	X
2	Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)	X	X	
3	Photocopie d'une pièce justificative de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, quittance de loyer, bail...)	X	X	
4	Un moyen de paiement <sup>1</sup>	X		X
5	Déclaration sur l'honneur de perte <sup>2</sup> ou de vol <sup>3</sup> de la carte grise ( <b>uniquement si le véhicule a déjà été immatriculé en Nouvelle-Calédonie</b> ).			X

### SE MUNIR D'UN MOYEN DE PAIEMENT (chèque ou espèces)<sup>4</sup>

A titre indicatif, un tableau présentant le montant de la redevance à payer est disponible sur le site : [www.dittt.gouv.nc](http://www.dittt.gouv.nc)

**Remarque :** Si demande d'envoi de la nouvelle carte grise par voie postale, joindre **OBLIGATOIREMENT** une enveloppe affranchie libellé aux nom, prénom(s) et adresse du demandeur. **Attention, la DITTT ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement postal.**

<sup>1</sup> Seul le paiement par chèque ou espèces est accepté. Attention si la demande de document administratif est adressée à la DITTT par voie postale, seul le mode de paiement par chèque sera accepté. A titre indicatif vous trouverez sur le site : [www.dittt.gouv.nc](http://www.dittt.gouv.nc) le montant de la redevance à acquitter qui est fonction de la puissance de votre véhicule.

<sup>2</sup> Formulaire disponible sur le site : [www.dittt.gouv.nc](http://www.dittt.gouv.nc) ou à l'accueil de la DITTT.

<sup>3</sup> Tout récépissé pour une déclaration de vol est établi par les autorités de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

<sup>4</sup> L'édition d'une nouvelle carte grise est gratuite **uniquement** dans le cadre d'un changement d'adresse de domiciliation.